

26^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE
2014

OSLO, 18-19 MARS

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, le 1^{er} avril 2014

Sommaire

26-1 Bienvenue et adoption de l'ordre du jour.....	3
26-2 Rapport du chef du Secrétariat	3
26-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	3
26-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	8
26-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation (suite)	10
26-5 Rapport du Comité de Validation.....	13
26-6 Rapport du Comité de Gouvernance	13
26-7 Rapport du Comité des Finances.....	14
26-8 Rapport du Comité d'Audit.....	14
Divers, y compris le calendrier et un état à jour des futures réunions du Conseil d'administration	14
Participant List.....	16
Chair	16
Countries	16
Implementing Countries	16
Supporting Countries	16
Civil Society Organisations.....	16
Companies including Investors	17
Board Secretary	17
Observers.....	17
EITI International Secretariat.....	19
Annexe A	21
Décision du Conseil d'administration sur l'Albanie.....	21
Décision du Conseil d'administration sur l'Éthiopie	21
Décision du Conseil d'administration sur le Guatemala.....	21
Décision du Conseil d'administration sur l'Indonésie.....	22
Décision du Conseil d'administration sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	22
Décision du Conseil d'administration concernant les États-Unis d'Amérique.....	22
Décision du Conseil d'administration sur le Yémen.....	23

PROCÈS-VERBAL DE LA 26^{ème} RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Oslo, 18-19 mars 2014

Mardi 18 mars

26-1 Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

26-1 Ordre du jour provisoire

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et l'ordre du jour est adopté.

26-2 Rapport du chef du Secrétariat

Jonas Moberg fait le point des activités du Secrétariat. Il relève les points suivants :

- La mise en œuvre est en train de changer avec l'introduction de la Norme ITIE. Le Secrétariat continue à consacrer une partie importante de son temps et de son effort au soutien des pays de mise en œuvre dans la définition de leurs plans de travail, susceptibles d'accroître la pertinence de l'ITIE dans chaque pays et de promouvoir l'apprentissage par les pairs.
- La publication de rapports ITIE devient plus ponctuelle. D'ici peu, le 200ème rapport ITIE sera publié. Environ 400 personnes travaillent à temps plein pour l'ITIE et les Groupes multipartites réunissent plus de 800 personnes à travers le monde.
- L'ITIE joue un rôle très important dans des environnements souvent fort complexes, mais ces avancées font également ressortir d'autres défis considérables, et notamment des problèmes de gouvernance au niveau des Groupes multipartites. Le rôle du Secrétariat évolue actuellement de celui d'un formateur à celui d'un animateur de l'apprentissage par les pairs. Suite aux formations organisées au début de mars 2014 pour les pays anglophones et lusophones à Dar es-Salaam, le Secrétariat a achevé la première phase de son travail de renforcement des capacités, de sorte que tous les pays de mise en œuvre ont désormais reçu une certaine formation sur la Norme ITIE.
- Depuis la réunion précédente du Conseil d'administration, plusieurs téléconférences de membres du Conseil ont eu lieu, à quoi s'est ajoutée une réunion en personne des membres du Comité de Mise en œuvre à Washington.
- L'effectif du Secrétariat se fait plus nombreux, et de nouveaux collaborateurs ont été recrutés.

26-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre

26-3-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre pour janvier-février 2014, y compris un bref rapport du MDTF de la Banque mondiale

Jonas présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre pour janvier-février 2014, rappelant au Conseil d'administration qu'une version antérieure en avait été diffusée pour commentaires sous forme de circulaire du Conseil d'administration. Il attire l'attention du Conseil d'administration sur l'évaluation des plans de travail, soulignant que le Secrétariat n'avait pas voulu juger de la convenance des objectifs des plans de travail nationaux, mais qu'il s'était plutôt penché sur la question de savoir si ces objectifs répondaient aux dispositions de la Norme

ITIE.

Des membres du Conseil d'administration font remarquer que 15 des 41 pays de mise en œuvre ont formulé des plans de travail inadéquats. Debra Valentine déclare que les plans de travail constituent de nouveaux instruments stratégiques et qu'il est donc normal que les pays ne soient pas tous à la hauteur.

Une discussion s'ensuit sur la convenance du système à couleurs utilisé pour décrire les progrès de la mise en œuvre. Certains participants suggèrent que des indicateurs plus spécifiques doivent compléter le système à couleurs. D'autres notent que le rapport d'avancement ne donne pas une description détaillée de la situation et des progrès de certains pays, par exemple l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Nigéria, et ils appellent à des évaluations mieux équilibrées. Il est suggéré que dans ses futures éditions, le rapport d'avancement donne une meilleure explication des raisons pour lesquelles des changements de position des pays interviennent au classement de la mise en œuvre. La Présidente rappelle que le rapport d'avancement constitue une évaluation par le Secrétariat et qu'il n'a aucune signification permanente. Jonas Moberg souligne que, certes, le Secrétariat est prêt à améliorer le format et la disposition du rapport d'avancement de la mise en œuvre, mais fait remarquer que ce document ne doit pas être assimilé de près à une Validation et rappelle que le format actuel a été élaboré sur la base des préoccupations qui ont été exprimées au sujet des couleurs et de la longueur du document dans ses présentations précédentes.

Daniel Kaufmann et Marinke van Riet demandent des précisions sur l'environnement actuel de la société civile en Azerbaïdjan et son impact sur la mise en œuvre de l'ITIE, en remarquant que le Comité de Réponse rapide a convenu que les récents événements et changements dans les lois affectant les OSC sont liés au fonctionnement de l'ITIE en Azerbaïdjan. Jonas Moberg rapporte qu'à la suite des discussions du Comité de Réponse rapide et du Comité de Mise en œuvre, le Secrétariat a consulté des parties prenantes en Azerbaïdjan. Le Secrétariat en a tiré la conclusion que le pays a connu des progrès satisfaisants au cours des dernières semaines, particulièrement sur le plan de l'accord des parties prenantes sur le mémorandum d'entente. Shahmar Movsumov confirme qu'il n'y a pas d'obstacles à la participation de la société civile aux travaux du Groupe multipartite. Gubad Ibadoghlu convient que la société civile a la possibilité de participer librement et activement aux discussions du Groupe multipartite, mais que l'environnement général de la société civile reste difficile. Entre autres choses, Gubad souligne le fardeau de la réinscription fréquente et la difficulté d'accéder au financement du fait de procédures fastidieuses exigeant que les banques demandent une autorisation officielle avant chaque transfert d'argent. De plus, il signale au Conseil d'administration que la coalition locale d'OSC s'est vu refuser ces derniers mois le droit de rassemblement au niveau infranational. Il est décidé que le Secrétariat poursuivra ses consultations et fera rapport au Comité de Réponse rapide, qui étudiera ensuite la manière de procéder.

En raison du manque de temps, il est convenu que Paolo de Sa mettra les participants au courant de la situation du MDTF de la Banque mondiale sous la rubrique « Divers ».

Actions

Le Secrétariat explorera les possibilités d'améliorer le format du rapport d'avancement de la mise en œuvre.

Le Secrétariat poursuivra ses consultations avec les parties prenantes en Azerbaïdjan et fera rapport au Comité de Réponse rapide.

26-3-B Communication sur les demandes de prorogation d'échéance

Daniel Kaufmann présente le document au nom du Comité de Mise en œuvre. Six pays (Albanie, Indonésie, Mozambique, Pérou, Zambie et Yémen) ont demandé à pouvoir reporter l'échéance du 31 décembre 2013 pour la publication de leurs rapports ITIE. Le Mozambique, le Pérou et la Zambie ont subséquentment publié leurs rapports ITIE, avant même la réunion du Conseil d'administration, et il paraît donc superflu de discuter de leurs demandes de prorogation d'échéance. Le Comité de Mise en œuvre a estimé que l'Albanie et le Yémen ne pouvaient pas prétendre à une prorogation et a recommandé que ces pays soient suspendus tant que les rapports en souffrance ne seraient pas publiés. S'agissant de l'Indonésie, le Comité de Mise en œuvre a estimé que les

arguments en faveur de la prorogation étaient faibles, mais que la taille et la complexité du secteur extractif de l'Indonésie, et la nécessité de tenir compte de la recommandation du Conseil d'administration concernant une amélioration du rapportage ITIE, émise avec la décision du Conseil d'administration à la fin d'octobre 2013, constituaient des circonstances exceptionnelles. Pour cette raison, la recommandation du Comité de mise en œuvre est que l'Indonésie bénéficie d'une prorogation de six mois.

Le Secrétariat informe le Conseil d'administration que la publication du rapport ITIE du Yémen pour 2011 devrait avoir lieu dans quelques semaines. Le Conseil d'administration note les progrès récents de ce pays, mais constate aussi que des retards s'y produisent de nouveau et que le Yémen est désormais confronté à une troisième suspension. Certains s'interrogent sur l'engagement du gouvernement yéménite envers le processus ITIE. Le Conseil d'administration décide de suspendre le Yémen avec effet au 18 mars 2014, mais demande que la lettre de suspension contienne des encouragements.

Marinke van Riet demande des éclaircissements sur les prêts qui ont été accordés par Total, par Yemen LNG et par Yemen Company for Investment in Oil and Minerals pour la production des rapports ITIE 2010 et 2011 du Yémen et il est demandé que le Secrétariat mène une enquête plus poussée à ce sujet. Le Secrétariat fait remarquer que le gouvernement yéménite songe à introduire un projet de loi sur l'ITIE afin de l'institutionnaliser dans le pays. Le prêt sera remboursé sous peu.

Le sous-collège des pays de mise en œuvre n'appuie pas la recommandation de suspendre l'Albanie, car il considère les changements à la tête du gouvernement, au secrétariat national, et au niveau de la composition du Groupe multipartite, comme constituant des circonstances exceptionnelles. Jim Miller s'interroge sur l'effet pratique de la suspension. Le Secrétariat indique que de bons progrès ont eu lieu dans ce pays depuis quelques semaines. Un nouveau coordinateur national est en place et le Groupe multipartite tient des réunions régulières. Il est cependant peu probable que le rapport sera publié avant juin 2014. Comme dans n'importe quel pays, la suspension de l'Albanie présenterait le risque d'une perte d'élan dans la mise en œuvre. Si le Conseil d'administration décide de suspendre l'Albanie, la suspension restera en vigueur jusqu'à ce que le rapport ITIE 2011 ait été publié. Si le Conseil d'administration décide d'accorder une prorogation à l'Albanie, son rapport ITIE 2011 devra être publié au plus tard le 30 juin 2014, faute de quoi le pays sera suspendu. Le Conseil d'administration décide de reporter l'échéance de publication de l'Albanie de six mois, soit, jusqu'au 30 juin 2014.

Des membres du Conseil d'administration appuient la recommandation de proroger l'échéance de rapportage de l'Indonésie de six mois, c'est-à-dire, jusqu'au 30 juin 2014, notant les récents progrès du pays en vue de remettre la préparation du rapport sur la bonne voie, la complexité du secteur, et les prochaines présidentielles.

Concernant le problème des demandes de prorogation en général, Fernando Torres Castillo pense qu'il est nécessaire de fixer des échéances claires, assorties de calendriers d'exécution et de jalons précis, que les pays seraient tenus de respecter. Lorsque les pays sont suspendus, ils ont besoin d'encouragements. Manuel Adamini rappelle l'importance pour le Conseil d'administration d'agir de manière juste et cohérente en accédant à des demandes de prorogation ou en les refusant. Jonas Moberg confirme que les décisions touchant aux demandes de prorogation doivent être clairement justifiées.

Des précisions sur les décisions du Conseil d'administration à propos de l'Albanie, de l'Indonésie et du Yémen sont données à l'Annexe A.

Actions

Le Secrétariat fournira davantage de précisions, par le biais du Rapport d'avancement de la mise en œuvre, sur les prêts consentis à l'ITIE Yémen pour la production de ses rapports ITIE 2010 et 2011.

La Présidente écrira aux gouvernements de l'Albanie, de l'Indonésie et du Yémen pour les informer des décisions du Conseil d'administration.

26-3-C Situation du projet pilote sur la propriété réelle

Au nom du Comité de Mise en œuvre, Daniel Kaufmann brosse un état des lieux du projet pilote sur la propriété réelle. Douze pays (Burkina Faso, République démocratique du Congo, Honduras, Irak, République kirghize, Libéria, Niger, Nigéria, Tadjikistan, Tanzanie, Trinité et Tobago et Zambie) ont accepté de participer à ce projet. Les termes de référence du projet pilote, ainsi que des indications aux Groupes multipartites, ont été élaborés par le groupe consultatif sur la propriété réelle et par le Comité de Mise en œuvre. Ils ont été remis aux pays participants à la fin de février. On s'attend à ce que la plupart des pays utilisent le processus de déclaration ITIE pour collecter les données nécessaires. Le Conseil d'administration devrait donc prendre connaissance de certaines des constatations du projet pilote vers la fin de 2014 et au premier trimestre de 2015.

Corinna Gilfillan informe le Conseil d'administration des travaux de Global Witness sur la propriété réelle, y compris du soutien de son organisation en faveur du projet pilote, de l'importance de divulguer les informations sur les propriétaires réels afin d'atteindre une meilleure redevabilité dans le secteur des industries extractives, exigeant que les entreprises déclarent le propriétaire réel par le biais du processus ITIE et suivant une définition de la propriété réelle qui soit cohérente avec celle contenue dans la norme ITIE. Des représentants de la République démocratique du Congo, du Libéria et du Nigéria font part de l'expérience qu'ils ont dégagée jusqu'ici de la préparation du projet pilote et une discussion s'engage aussi sur l'utilité d'un formulaire de déclaration des informations sur la propriété réelle qui pourrait être utilisé par les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Elodie Grant Goodey accepte de représenter le collège de l'industrie au groupe consultatif sur la propriété réelle. L'utilité d'avoir un représentant de l'industrie minière siégeant au sein du groupe consultatif est également soulevée.

La Présidente remercie les douze pays et Global Witness, reconnaissant ce que projet ne serait pas de tout repos.

26-3-D Examen de l'ITIE

La Présidente rapporte que le Comité de Mise en œuvre et le Comité de Gouvernance ont tous deux considéré la nécessité de procéder à un examen des capacités de l'ITIE à offrir une assistance technique aux pays de mise en œuvre, de la gestion du Secrétariat, ainsi que de la redevabilité et la gouvernance du Conseil d'administration. Il sera également nécessaire de rééquilibrer la représentation des pays au Conseil d'administration.

Paolo de Sa informe le Conseil d'administration que la date de clôture du MDTF interviendra le 31 décembre 2015, et qu'il sera nécessaire de prolonger le MDTF, de le restructurer ou d'en confier la responsabilité à une autre partie. Il y aura lieu d'arrêter une position dans de brefs délais, et le passage en revue de l'assistance technique y contribuera.

Jonas Moberg note que le Comité de Gouvernance n'a pas pu examiner le projet de termes de référence de l'examen de l'assistance technique de l'ITIE avant que les documents de la réunion du Conseil d'administration n'aient été diffusés. Le président du Comité de Gouvernance (Alan McLean) a suggéré que le Conseil d'administration fasse avancer ce projet, qui lui a été soumis, conscient du fait qu'Alan McLean et Marinke van Riet alimenteraient la discussion à ce sujet.

Marinke van Riet dit que le Comité de Gouvernance tiendra une réunion en soirée et demande à que l'examen de l'assistance technique soit traité lors de la seconde journée de la réunion du Conseil d'administration.

Jim Miller demande à savoir si le Secrétariat connaît le coût de cet examen, et si un membre du Secrétariat y exercera une supervision. La Présidente indique que la question des coûts n'a pas été mise en discussion, mais qu'on se mettra probablement d'accord sur leur répartition à parts égales. Paolo de Sa dit que le coût dépendra du nombre de tâches, mais qu'un budget de 200 000 dollars US a été prévu. La question du soutien pratique sera réglée entre la Banque mondiale et le Secrétariat.

Il est décidé que, sous réserve de l'approbation du Comité de direction du MDTF, l'examen de l'assistance technique doit aller de l'avant. Si le Comité de Gouvernance juge approprié de rapidement ajouter certains éléments de l'examen de la gestion du Secrétariat à l'examen de l'assistance technique, ces éléments pourront être incorporés aux termes de référence de l'examen de l'assistance technique.

Actions

Le Secrétariat et la Banque mondiale finaliseront les TdR de l'examen de l'assistance technique et lanceront la procédure d'invitation à soumissionner.

26-3-E L'ITIE - Une plateforme pour le progrès?

Jonas Moberg présente le document du Comité de Mise en œuvre, notant qu'il reflète les discussions tenues par le Comité à Washington concernant la nécessité d'offrir de meilleures incitations à la mise en œuvre et d'améliorer le système d'évaluation de la performance. Ce débat est issu des entretiens du Comité de Mise en œuvre sur les difficultés à remplir les exigences de l'ITIE relatives à la société civile. Le Comité a constaté que l'évaluation du respect de ces exigences avait une portée d'intérêt général à la mise en œuvre de l'ITIE. La proposition ne tend pas à modifier les exigences faites aux pays de mise en œuvre, mais à revoir la manière dont la mise en œuvre est évaluée. Pour cela, on pourra notamment réfléchir au mode binaire présentement appliqué pour évaluer la mise en œuvre, à l'opportunité d'établir la mesure dans laquelle les termes « Candidat » et « Conforme » traduisent véritablement la poursuite de progrès dans les pays, et à la nécessité de concilier une norme minimale et une certaine souplesse. Jonas signale aussi que l'ITIE aura prochainement à élaborer de nouveaux TdR pour les validateurs conformes à la Norme ITIE, et que cela offrira l'occasion de revoir la manière dont les exigences de l'ITIE sont évaluées.

La Présidente invite les membres du Comité de mise en œuvre à formuler tous commentaires. Faith Nwadishi exprime l'avis que disposer d'une plateforme de suivi des progrès et d'une appréciation claire des domaines d'amélioration possibles de la gouvernance serait utile pour inciter à une mise en œuvre plus innovante. Un système nouveau quel qu'il soit devra continuer à louer les réalisations des pays qui font de bons progrès. Stuart Brooks rappelle que ces questions font l'objet de discussions au Conseil d'administration depuis plusieurs années, mais que la recherche de solutions adéquates s'est avérée compliquée. Il suggère que le Conseil d'administration énonce les objectifs qu'il entend atteindre et qu'il invite les parties prenantes à soumettre des idées que le Comité de Mise en œuvre pourrait alors transformer en options concrètes, à soumettre à la considération du Conseil. Bob Cekuta considère qu'il est nécessaire d'avoir des orientations permettant de savoir comment la mise en œuvre sera évaluée dans le cadre de la Validation. Il fait remarquer que la mise en œuvre n'est plus une question de cochage de cases, mais une entreprise plus exigeante consistant à obtenir des résultats mesurés par rapport aux objectifs élargis de la mise en œuvre. Zainab Ahmed reconnaît la nécessité d'une norme minimale, mais rappelle que tous les pays ont leurs propres difficultés à surmonter. Il est donc nécessaire de faire preuve de souplesse, faute de quoi l'ITIE pourrait perdre ceux mêmes des pays ayant le plus besoin de réformes. Jean Claude Katende fait remarquer que, pour ce qui concerne la société civile, les Principes sont reflétés dans la Norme, mais qu'il serait utile d'élaborer des indicateurs et des outils de suivi pour établir la mesure dans laquelle ces Principes sont observés. Il note aussi la nécessité pour le Conseil d'administration de préciser la manière de gérer les résultats de ces évaluations d'une manière garantissant la poursuite de progrès continus.

Michel Okoko souligne la nécessité d'ancrer la discussion dans les réalités du terrain des pays mettant en œuvre l'ITIE. Il demande qu'on lui clarifie les raisons de mentionner l'Azerbaïdjan, le Congo et le Kazakhstan comme des exemples de pays où l'environnement offert à la société civile fait problème. Il est convenu de supprimer les références à des pays spécifiques.

David Diamond dit à quel point il est important de prendre conscience du risque de crédibilité entourant certains pays déclarés Conformés. Il fait état du nombre croissant de questions qui sont posées par des investisseurs

concernant la signification pratique de la Conformité à la Norme ITIE.

Ian Wood considère qu'il est nécessaire de clarifier le contenu des exigences minimales, puis de songer à des indicateurs pour mesurer les progrès vers la pleine mise en œuvre de l'ITIE. Il suggère aussi que le Groupe multipartite joue un rôle dans la détermination des progrès.

Les membres du Conseil d'administration prennent note du fait que ce document revêt une importance significative et stratégique, mais que des travaux supplémentaires s'imposent pour identifier des solutions possibles. Il est convenu d'inviter les parties prenantes à faire connaître leurs positions, suite à quoi le Comité de mise en œuvre préparera un document d'options en vue de sa prise en considération par le Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Actions

Le Secrétariat invitera les parties prenantes à lui faire part de leurs commentaires.

Le Comité de Mise en œuvre présentera un document avec des options à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

26-3-F Options pour l'application des exigences de l'ITIE à la réalisation d'un environnement porteur pour la société civile

Daniel Kaufmann présente ce document en notant qu'il provient de Revenue Watch Institute/Charte des Ressources naturelles en tant que contribution à la tâche confiée au Comité de Mise en œuvre concernant l'examen des dispositions relatives à la société civile. Il souligne que l'ITIE doit convenir des normes d'évaluation de l'exécution des exigences concernant la société civile, faute de quoi la crédibilité et les perspectives d'influence de l'ITIE pourraient être compromises. Il s'agit d'être clair et transparent sur les indicateurs que l'ITIE utilisera pour déterminer si la société civile jouit d'un environnement favorable et pour surveiller l'évolution de la situation. Le document formule quatre options sur la manière d'évaluer le respect des exigences de la société civile.

La Présidente remercie Daniel Kaufmann de sa contribution et précise que cette question sera reprise dans le cadre du document d'options en rapport avec la Plateforme pour le progrès.

26-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

26-4-A Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation – octobre 2013 à février 2014

Jonas Moberg présente ce document, en relevant que plusieurs parties prenantes sont engagées dans des activités de sensibilisation. Il invite les membres du Conseil d'administration à se mettre en rapport avec le personnel du Secrétariat pour toutes questions et points de discussion qu'ils pourraient avoir. Il présente également, informellement, les représentants de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, qui assistent aux travaux de la réunion. Marinke van Riet souligne qu'il n'est pas aisé de s'assurer que la société civile dans les pays ciblés par les efforts de sensibilisation soit suffisamment préparée à la mise en œuvre. Bob Cekuta rappelle aussi aux membres du Conseil d'administration qu'ils ont tous un rôle important à jouer dans les efforts de sensibilisation. Faith Nwadishi demande à être mise au courant de la situation actuelle en Ouganda. Le Secrétariat explique qu'aucun signe d'engagement de la part du gouvernement de ce pays n'a été noté à ce jour.

26-4-B Évaluation de candidature - Éthiopie

Ali Idrissa demande qu'avant que la soumission de l'Éthiopie ne soit discutée, le Conseil aborde la question de la lettre ouverte que la Présidente de l'ITIE a envoyée aux membres de la société civile au sujet de ce pays. La Présidente répond que son devoir en tant que Présidente est de défendre les Principes de l'ITIE. Elle estime que la discussion publique et l'argumentation entourant l'Éthiopie dans la perspective de la réunion du Conseil d'administration sont allées bien au-delà des Principes de l'ITIE. L'objet de sa lettre, dit-elle, était de veiller à ce que

la discussion se concentre sur l'essentiel de l'ITIE. Elle ne considère pas que la Présidente doit être neutre, mais qu'elle doit agir dans l'intérêt de l'ITIE. Et d'ajouter que si cette approche contrarie le Conseil d'administration, elle se retirerait de son rôle volontaire de présidente de l'ITIE.

Michel Okoko rappelle les motifs de cette lettre, notant que lors d'une réunion du Comité de Candidature et de Sensibilisation, la société civile avait signalé qu'une rencontre était sur le point d'avoir lieu à Pointe-Noire et que la société allait y convenir d'une déclaration ferme sur sa position concernant l'Éthiopie. Il considère que cette question est une question de gouvernance qui ne devrait pas empêcher le Conseil d'administration de tenir immédiatement une discussion sur le contenu de la demande de candidature de l'Éthiopie.

Bob Cekuta présente le document au nom du Comité de Candidature et de Sensibilisation, en faisant ressortir les nombreuses discussions qui ont eu lieu au sein du Comité. Celui-ci n'est pas parvenu à se mettre d'accord. La plupart des membres du Comité appuient la demande de candidature éthiopienne, mais le collège de la société civile est divisé. Le Comité a convenu que le Secrétariat formulerait sa propre évaluation de la demande ainsi que sa recommandation. La principale préoccupation du Comité a été la Proclamation, ainsi que son incidence sur la faculté de la société civile éthiopienne de jouer un rôle égal dans le cadre du processus ITIE. Le Comité a tenu une téléconférence avec des membres de la société civile éthiopienne, qui se sont déclarés favorables à la demande de candidature. À travers une lettre de Tolossa Shagi Moti, ministre des Mines, le gouvernement a réaffirmé son engagement à travailler avec la société civile et s'est dit entièrement d'accord à ce que des financements à destination de la société civile transitent par le Comité directeur de l'ITIE Éthiopie et son secrétariat.

Eddie Rich rappelle au Conseil d'administration que cette demande de candidature a été traitée de la même façon que toutes les autres demandes, afin d'assurer la cohérence par rapport au traitement accordé aux autres pays. Il informe le Conseil d'administration que depuis la soumission de la demande de candidature en 2010, un processus ITIE parallèle s'est poursuivi en Éthiopie, que le Groupe multipartite y a tenu plusieurs réunions, et qu'il a publié un rapport de rapprochement. Il précise aussi que la recommandation du Secrétariat contenait une recommandation à l'effet que le Groupe multipartite actualise son plan de travail afin d'y inclure une évaluation détaillée des actions à entreprendre pour résoudre d'éventuelles contraintes de capacités. La révision du plan de travail 2013-15 a déjà commencé en vue d'aligner le plan de travail sur la Norme ITIE. En réponse à la demande éthiopienne, le Secrétariat et le Conseil d'administration ont reçu plusieurs lettres qui ont été postées sur le site interne de l'ITIE. Des membres du Groupe multipartite éthiopien représentant la société civile ont récemment soumis une lettre réaffirmant leur soutien à la demande.

Marinke van Riet rappelle que le Conseil d'administration a pris la décision en 2010 de reporter l'étude de la demande éthiopienne jusqu'à ce que la Proclamation soit abrogée. Elle note que depuis cette époque, la Proclamation a été mise en œuvre et qu'elle a eu un effet sur les possibilités d'action de la société civile. Comme exemple, elle mentionne le fait que la section nationale de Transparency International a été obligée de fermer ses cinq bureaux régionaux et qu'elle ne dispose plus de personnel rémunéré du fait de la Proclamation. Elle s'inquiète de ce que deux des ONG représentées sur le Groupe multipartite ne paraissent pas être politiquement et opérationnellement indépendantes du gouvernement. Elle souligne que la quasi-totalité des membres du collège de la société civile siégeant au Conseil d'administration de l'ITIE, dont en particulier les organisations PCQVP, RWI, ROTAB, Global Witness et Transparency International, ne pourraient faire du bon travail de gouvernance et de transparence en Éthiopie, à cause du fait que leur financement provient de l'étranger. Elle en conclut qu'elle aurait de fortes réserves à accepter la demande de candidature éthiopienne.

Jeremy Mack Dumba déclare que l'ITIE a été créée à l'intention de pays comme l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la RDC et l'Éthiopie, non à l'intention de pays comme la Norvège, où la transparence est déjà bien instaurée. Si l'Éthiopie se voyait empêchée de mettre en œuvre l'ITIE, la voie des réformes serait barrée dans ce pays. Au nom du sous-collège des pays de mise en œuvre, il se déclare favorable à l'admission de l'Éthiopie.

Stuart Brooks intervient au nom du collège des entreprises, appuyant la demande et notant qu'il s'agit d'une demande, et non d'une Validation. Il rappelle qu'en 2010, on ne disposait guère d'éléments pour appuyer la

demande éthiopienne, mais que les quatre ans de mise en œuvre parallèle qui se sont écoulés depuis lors ont permis au Conseil d'administration de disposer d'éléments beaucoup plus solides pour étayer sa décision. Il rappelle que l'ITIE n'est pas une organisation des droits de l'homme et que l'accent doit être mis sur la faculté pour le Groupe multipartite de fonctionner effectivement. Il se déclare en faveur de l'examen approfondi du plan de travail.

Mercredi 19 mars

26-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation (suite)

26-4-B Évaluation de candidature - Éthiopie (suite)

Jonas ayant consulté le conseil juridique du Secrétariat, la Présidente indique qu'il n'est pas de bonne pratique que des membres du Conseil d'administration et leurs suppléants interviennent sur une même question. Cependant, pour les besoins de la présente discussion, il est convenu à titre exceptionnel que les membres du Conseil d'administration et leurs suppléants puissent chacun prendre la parole.

Eelco de Groot invite vivement les partenaires à soutenir l'Éthiopie dans le renforcement de ses capacités et se déclare favorable à la demande de candidature. Faith Nwadishi, ayant consulté la société civile au Nigéria, exprime son soutien pour la demande, déclarant que l'ITIE constituera une plateforme pour l'expansion des possibilités d'action de la société civile en Éthiopie. À son avis, en adhérant à l'ITIE, le gouvernement éthiopien s'est engagé à respecter la Norme ITIE, y compris en ce qui concerne la participation de la société civile. Jim Miller exprime son soutien à la candidature éthiopienne, mais il suggère que le Conseil d'administration demande au Groupe multipartite d'actualiser son plan d'action sans tarder. Le Secrétariat international aura à suivre de près les préoccupations relatives à la participation de la société civile. Ali Idrissa note que toutes les parties souhaitent voir l'Éthiopie développer ses ressources, mais explique aussi que le respect des droits fondamentaux, garanti par le droit national, est une condition préalable essentielle pour ce faire. Il pense donc que l'environnement juridique restrictif en Éthiopie, qui ne permet pas aux activistes de la société civile d'être protégés contre les abus du gouvernement, doit être révisé. Dans son plan d'action, l'Éthiopie doit lever les obstacles à la participation de la société civile et s'engager à ce que celle-ci puisse s'exprimer librement au sujet de l'ITIE. Michel Okoko déclare que l'Éthiopie doit bénéficier d'un véritable forum, à l'abri des intrusions de la politique et des considérations ethniques. Il demande que le Conseil d'administration n'empêche pas l'Éthiopie de mettre en œuvre l'ITIE. Gugad Ibadoghlu se déclare prêt à soutenir la candidature, mais avec des conditions visant à garantir la participation efficace et indépendante de la société civile. Il est indispensable d'appuyer le développement des institutions de la société civile, dit-il.

Bob Cekuta déclare que l'Éthiopie aura à prendre des mesures supplémentaires pour parvenir à la Conformité et démontrer qu'elle applique effectivement de la Norme. Les mesures qu'elle devra prendre sont les suivantes :

- 1) Le gouvernement doit donner des assurances que les restrictions frappant le financement étranger n'empêchent pas des ONG de participer ou de demander à participer à l'ITIE en Éthiopie, ainsi que réaffirmer qu'en raison de la non-application de la loi dans ce cas particulier, les ONG participant à l'ITIE seront libres d'accepter des financements de l'étranger.
- 2) Veiller à ce que la participation d'ONG à l'ITIE stimule une bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption sans que cette participation ne donne lieu à une ingérence ou à des entraves de la part du gouvernement.
- 3) Annoncer que le Comité directeur national de l'ITIE en Éthiopie sera prêt à recevoir des financements supplémentaires en provenance d'OSC internationales à l'appui du processus ITIE de l'Éthiopie et à soutenir directement des organisations de la société civile.
- 4) Prendre l'engagement de régulièrement rencontrer des OSC dédiées aux enjeux du secteur extractif, y

compris des groupes de plaidoyer surveillant la redevabilité et la transparence des pouvoirs publics, ce dialogue devant se poursuivre dans le cadre du groupe de travail actuel sur la Proclamation relative aux œuvres caritatives et aux associations.

Parlant au nom de son sous-collège, Olivier Bovet exprime son soutien à la demande éthiopienne tout en reconnaissant les obstacles qu'elle pourrait présenter. Il considère que cette candidature favorisera le dialogue. La participation de la société civile devra être suivie et bénéficier d'une assistance technique. Kåre Stomark exprime son soutien à la demande. Didier Agbemadon note que l'ITIE est promotrice de dialogue et qu'elle montre la voie du changement aux gouvernements. Le gouvernement éthiopien, ajoute-t-il, a réaffirmé son engagement à plusieurs occasions. Fabby Tumiwa remarque que le Conseil d'administration n'a pas le droit, d'un point de vue moral, d'empêcher des pays comme l'Éthiopie de faire une demande de Candidature à l'ITIE pour progresser dans le domaine de leurs ressources naturelles. Mais il souligne la nécessité pour le Conseil d'administration de défendre la Norme ITIE et de s'assurer que les pays souhaitant poser leur candidature respectent les exigences définies par cette Norme. Il demande à savoir si la demande éthiopienne satisfait à l'Exigence n°1.3. Corinna Gilfilian, au nom du collège de la société civile américaine, note que la décision de reporter l'étude de la demande éthiopienne en 2010 était motivée par la Proclamation, et que depuis, cette Proclamation a eu comme conséquence de décimer la société civile et les médias. Elle demande pourquoi l'ITIE devrait admettre l'Éthiopie maintenant, étant donné la détérioration de la situation. Elle s'inquiète de ce que le plan de travail de l'Éthiopie ne témoigne pas d'un engagement gouvernemental à créer un environnement favorable à la participation de la société civile. Corinna déclare que son collègue ne soutient pas la demande éthiopienne.

Daniel Kaufmann indique qu'il s'est concerté avec la société civile en Amérique latine et qu'il y a enregistré de sérieuses préoccupations. De l'avis de ses interlocuteurs, l'Éthiopie ne remplit pas les exigences devant permettre à l'ITIE de traduire la transparence en redevabilité avec succès. L'absence de répression gouvernementale est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'ITIE. Daniel affirme que RWI soutiendrait la demande si davantage de progrès concrets avaient été enregistrés vers la création d'un environnement favorable à la société civile, y compris l'abrogation de la Proclamation relative aux ONG, mais qu'au lieu de cela, la situation s'est en fait détériorée en Éthiopie. Il importe de fournir des incitations pour améliorer cette situation et à l'heure actuelle, l'implication de la société civile ne revêt pas une importance prioritaire dans le contexte de la Validation. Daniel conclut qu'il existe un besoin urgent de développer un cadre exhaustif, qu'il est donc irréaliste de dire que la situation de la société civile est susceptible d'évaluer la participation des OSC de manière systématique et objective.

Parlant pour le collège des investisseurs, Manuel Adamani se déclare en faveur de la demande. Il dit que Bob Cekuta a formulé des propositions très valables et suggère d'introduire certaines des propositions concrètes de Bob dans la formulation de la marche à suivre suggérée au gouvernement éthiopien et du suivi ultérieur du Secrétariat.

Shahmar Movsumov estime que la décision de différer toute réponse positive à la demande éthiopienne il y a quatre ans était une erreur et une occasion manquée. Il invite le Conseil d'administration à ne pas répéter cette erreur. Fernando Torres déclare ne pas soutenir la demande parce que le gouvernement éthiopien impose des restrictions aux droits essentiels de la population. Il considère que le Conseil d'administration doit dresser une liste d'exigences et revoir la demande en juillet. Il note que l'Initiative ne doit pas reposer sur des exceptions, sous peine de perdre de son prestige.

Eddie Rich fait remarquer que l'évaluation du Secrétariat international a conclu que la demande cadrait avec la Norme, particulièrement à la lumière de l'évaluation d'autres pays. La dernière phrase de la décision que le Conseil d'administration est invité à prendre s'écarte de l'ordinaire et reflète les graves préoccupations qui ont été exprimées. Comme la demande a été soumise en 2013, l'Éthiopie dispose par défaut d'un délai de six mois pour mettre son plan à jour de manière à satisfaire les exigences de la Norme, comme le prévoient les dispositions de transition. La mise à jour du plan de travail est en cours, et la recommandation exhorte l'Éthiopie à pousser le processus plus loin.

Jonas Moberg rappelle au Conseil d'administration que des partenaires avaient la possibilité de fournir un soutien et une action en renforcement des capacités n'importe quand, et qu'une Validation pouvait être demandée à tout moment. Jim Miller dit qu'à son avis, 14 membres du Conseil d'administration ont indiqué qu'ils soutiendraient la demande éthiopienne. Stuart Brooks remarque que chaque collège lui paraît réunir au moins deux partisans de la demande. Il suggère que la question soit décidée à la majorité tout en notant la présence de voix de désaccord.

Ali Idrissa réaffirme qu'il y aura lieu de noter que des réservations ont été exprimées à la fois par les gouvernements mettant en œuvre l'ITIE et par la société civile. Daniel Kaufmann affirme que les mesures supplémentaires nécessaires citées par Bob Cekuta et par d'autres, ainsi que l'étendue de la dissension, doivent être documentées et transmises à l'Éthiopie. Il demande également si, à l'avenir, les réunions du Conseil d'administration international de l'ITIE pourraient être diffusées au public en streaming en direct.

Stuart Brooks note que certains éléments personnels malheureux se sont glissés dans les délibérations, et demande à ce que tous reconnaissent l'engagement envers l'ITIE dont la Présidente a fait preuve.

La recommandation du Secrétariat est approuvée par consensus majoritaire, mais plusieurs membres expriment leur dissension. Daniel Kaufman demande des éclaircissements sur la formulation qui appuierait la décision du Conseil d'administration. Les détails de la décision du Conseil d'administration sont présentés à l'Annexe B.

26-4-C Évaluation de candidature – États-Unis d'Amérique

Les ressortissants américains présents se déclarent incompetents pour participer à la discussion.

Marinke van Riet présente la recommandation du Comité de Candidature et de Sensibilisation, prévoyant que la demande de candidature des États-Unis soit approuvée. Elle constate que c'est la première fois que le Comité s'est penché sur une demande de mise en œuvre adaptée. Ayant étudié la demande de Candidature, le Comité a estimé que la complexité des paiements aux entités administratives infranationales américaines et la documentation soumise par le Groupe multipartite témoignaient de circonstances exceptionnelles qui justifient une adaptation de l'application de l'exigence 4.2(d) touchant aux paiements directs et aux recettes d'administrations infranationales. Le Groupe multipartite a suggéré une approche en deux phases, selon laquelle il commencerait à recueillir une information sur les revenus touchés par les États en consultant des sources publiquement disponibles pour inclure cette information dans le rapport ITIE. Dans une seconde phase, les États se déclareraient disposés à participer entièrement au processus de rapprochement. Le Comité est parvenu à la conclusion que cette approche offrait des bases crédibles pour garantir le caractère suffisamment inclusif et exhaustif du processus de déclaration ITIE aux États-Unis.

Jean-Claude Katende se dit inquiet de ce que la Norme ITIE ne définit pas la nature précise des circonstances exceptionnelles et ne fixe par de limite de temps à l'adaptation. Faith Nwadishi et Marinke van Riet recommandent également que les États-Unis d'Amérique fassent des progrès en ce qui concerne l'article 1504 de la loi Dodd-Frank, en promulguant de nouvelles règles plus strictes en plus de mettre en œuvre la déclaration au niveau des projets dans le cadre du premier rapport ITIE.

Le Conseil d'administration reçoit les États-Unis d'Amérique en tant que pays Candidat à l'ITIE avec effet au 19 mars 2014, et approuve la demande de ce pays à bénéficier d'une mise en œuvre adaptée à l'endroit de l'Exigence 4.2(d). Les détails de la décision du Conseil d'administration sont présentés à l'Annexe B.

Document du Conseil d'administration 26-4-D Évaluation de Candidature - Papouasie-Nouvelle-Guinée

Bob Cekuta présente la recommandation du Comité de Candidature et de Sensibilisation prévoyant que la demande de candidature de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit approuvée. Il note que les faibles capacités de la société civile de ce pays suscitent des préoccupations. Certains membres du Conseil d'administration s'inquiètent de l'effet des changements intervenus à la tête du gouvernement sur l'ITIE en Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'échéance ambitieuse fixée par le pays pour son premier rapport dans son plan de travail et de la nécessité de surveiller les besoins de soutien institutionnel.

Reconnaissant que l'ITIE de ce pays a besoin de soutien pour renforcer ses capacités et établir le contact avec le nouveau gouvernement, le Conseil d'administration reçoit la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que Candidat à l'ITIE avec effet au 19 mars 2014. Les détails de la décision du Conseil d'administration sont présentés à l'Annexe B.

Actions

La Présidente écrira aux gouvernements de l'Éthiopie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des États-Unis pour les informer des décisions du Conseil d'administration.

26-5 Rapport du Comité de Validation

Eelco de Groot présente le rapport du Comité de Validation. Il demande que le Conseil d'administration clarifie les pratiques concernant la participation des membres du Conseil d'administration aux séances des comités et la régularité de leur présence. Le Comité de Validation estime aussi qu'il est nécessaire de mieux clarifier le rôle du Comité de Validation par rapport à celui du Comité de Mise en œuvre.

26-5-A Document sur la Validation : Guatemala

Le Comité de Validation recommande que le Conseil d'administration déclare le Guatemala Conforme à l'ITIE. Le Secrétariat informe le Conseil d'administration que le décret établissant les fondements juridiques du Groupe multipartite a été amendé et que les soucis qui entouraient les pouvoirs de décision ont été dissipés.

Le Conseil d'administration déclare le Guatemala pays Conforme avec effet au 19 mars 2014. Il est convenu que l'on supprime, parce qu'elle n'est plus nécessaire, la mention dans le texte de la décision du Conseil faisant état de la nécessité de réviser les bases juridiques du Groupe multipartite. Les détails de la décision du Conseil d'administration sont présentés à l'Annexe C.

Actions

La Présidente écrira du Guatemala pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

26-6 Rapport du Comité de Gouvernance

Marinke van Riet présente le rapport du Comité de Gouvernance, précisant qu'un groupe de travail a été établi pour discuter du rôle et des éventuelles nouvelles exigences qui pourraient être attribuées aux entreprises qui soutiennent l'ITIE.

Il est rappelé que le texte du Code de Conduite a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire.

Conformément à la recommandation du Comité de Mise en œuvre, il est convenu que l'examen de l'assistance technique sera entamé après l'approbation définitive du Comité de direction du MDTF. Le Comité de Gouvernance étudiera prochainement s'il est possible d'inclure des éléments de l'examen de la gestion du Secrétariat international dans l'examen de l'assistance technique ou si les problèmes de gouvernance et de gestion seront mieux pris en compte dans un examen séparé qui serait mené en parallèle de l'examen de l'assistance technique. Le Comité de Gouvernance soumettra alors la recommandation au Conseil d'administration. L'importance de procéder rapidement est notée.

Actions

Le Comité de Gouvernance étudiera s'il y a lieu d'incorporer des éléments de l'examen de la gestion du Secrétariat international aux termes de référence de l'examen de l'assistance technique.

26-7 Rapport du Comité des Finances

26-7 Comptes annuels pour 2013 et projections pour 2014

David Diamond présente les comptes 2013 au nom du Comité des Finances.

Les comptes 2013 font ressortir un écart important entre les dépenses projetées et les dépenses effectives, qui s'expliquent toutefois en grande partie par des éléments à financement parallèle, liés plus particulièrement à la Conférence. Cependant, même en l'absence de ces financements parallèles, l'écart entre les dépenses et les recettes se monte à 0,7 million de dollars US. Le Comité des Finances ne considère pas cette différence comme reflétant des problèmes structurels, car elle est due en grande partie aux frais inhabituellement élevés de réunions du Conseil d'administration (par exemple, les visites qui ont eu lieu à l'occasion de la réunion d'Abidjan). Le Comité des Finances n'en relève pas moins des insuffisances dans la planification des dépenses du Secrétariat, et recommande un suivi plus serré de ces dépenses.

Le Comité diffusera bientôt le bilan financier au Conseil d'administration. Il recommande que ces problèmes financiers soient étudiés dans le cadre de l'examen de la gestion du Secrétariat international.

L'intérêt de tenir des réunions du Conseil d'administration dans des pays de mise en œuvre est reconnu, même si leurs frais sont souvent plus élevés. Il est suggéré que le Secrétariat explore les options de réduction des frais liés aux réunions du Conseil d'administration, par exemple en réduisant le nombre des observateurs.

Actions

Le Comité des Finances communiquera le bilan financier aux membres du Conseil d'administration par voie de circulaire.

26-8 Rapport du Comité d'Audit

26-8 Lettre du Comité d'Audit (y compris les comptes annuels 2013 remis par les auditeurs, le rapport d'audit 2013 et la lettre d'observations)

Au nom du Comité d'Audit, Elodie Grant Goodey précise que les auditeurs ont confirmé que les comptes 2013 traduisent de manière exacte la situation financière du Secrétariat international en 2013 et que ce dernier a répondu aux questions des auditeurs. La Présidente signe alors les comptes au nom du Conseil d'administration.

La décision du Secrétariat international d'effectuer la rotation des auditeurs au moins tous les sept ans et de baser sa sélection sur au moins deux devis est avalisée. Le collègue des pays est encouragé à faire partie du Comité d'Audit.

Divers, y compris le calendrier et un état à jour des futures réunions du Conseil d'administration

Mark Pearson rend compte de la situation actuelle concernant les exigences de divulgation au Canada. La déclaration doit démarrer en juin 2015, mise en œuvre par le biais de la réglementation provinciale sur les valeurs mobilières ou par le biais de la législation fédérale.

Paulo de Sa présente un bref aperçu de la situation actuelle du MDTF de la Banque mondiale. Il précise que les dotations de ce Fonds ont totalisé 72 millions de dollars US et que le programme financier adopté couvrira l'emploi de ces ressources jusqu'à la fin de décembre 2015, après quoi le MDTF devra soit être clôturé, soit être renouvelé. Le MDTF soutient fermement l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux et la création de lignes budgétaires pour financer la mise en œuvre de l'ITIE. Il est supposé que l'assistance technique du MDTF se poursuivra au-delà de 2015, mais il sera nécessaire de prendre une décision sur l'avenir du MDTF.

Jonas rappelle que le Conseil d'administration a convenu de tenir sa prochaine réunion les 1^{er} et 2 juillet, et la suivante les 14 et 15 octobre 2014. Le Mexique est toujours intéressé à accueillir la réunion du Conseil d'administration en juillet, mais une confirmation définitive est en attente. Le gouvernement du Myanmar a confirmé qu'il accueillerait volontiers la réunion d'automne. Il est décidé que le Secrétariat communiquera au gouvernement du Myanmar la décision du Conseil d'administration d'accepter cette invitation, à condition qu'une demande de candidature soit soumise à la considération du Conseil d'administration lors de sa réunion de juillet.

Participant List

Chair

The Rt. Hon. Clare SHORT

Countries

Implementing Countries

Alt: **Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, National Coordinator, Togo

Mr Florent Michel OKOKO, Chairman of the Executive Committee, Republic of Congo

Alt: **Mr Jeremy Mack DUMBA**, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Mr Fernando CASTILLO TORRES, National Coordinator, Peru

Alt: **Mr Alfredo PIRES**, Secretary of State for Natural Resources, Timor-Leste

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Supporting Countries

Mr Mark PEARSON, Director General, External Relations, Science and Policy Integration, Natural Resources Canada, Canada

Alt: **Mr Robert CEKUTA**, Principal Deputy Assistant Secretary, State Dept., USA

Mr Kåre STORMARK, Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Alt: **Mr Pekka HUKKA**, Ambassador, Ministry of Foreign Affairs, Finland

Mr Olivier BOVET, Senior Programme Manager Trade Promotion, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Alt: **Mr Uwe WOLFF**, Desk Officer, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development Unit 203 (Governance, democracy, rule of law), BMZ, Germany

Civil Society Organisations

Mr Gubad BAYRAMOV, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Ms Natalia YANTSEN**, Director, PA "Tax Standards Formation", member of the NSG Kazakhstan from dialogue platform of NGOs and NGO Coalition "Oil revenues - under the control of society", Kazakhstan

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Ms Corinna GILFILLAN**, Head, Global Witness, USA

Mr Ali IDRISSE, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Alt: **Mr Jean Claude KATENDE**, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, coordinateur PCQVP, Democratic Republic of Congo

Mr Eelco DE GROOT, Senior Policy Officer, Cordaid, the Netherlands

Alt: **Mr Fabby TUMIWA**, Executive Director, Institute for Essential Services Reform (IESR), Indonesia

Ms Marinke van RIET, International Director, Publish What You Pay (PWYP)

Alt: **Mr Daniel KAUFMANN**, President, Revenue Watch Institute (RWI)

Companies including Investors

Mr Jean-François LASSALLE, Directeur Affaires publiques, Total
Alt: **Ms Carine Smith IHENACHO**, Vice President Legal, Statoil

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron
Alt: **Mr Guillermo GARCIA**, Head of Revenue Transparency, ExxonMobil

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.
Alt: **Mr Ian WOOD**, VP Sustainable Development, BHP Billiton

Ms Debra VALENTINE, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto
Alt: **Mr Suresh RAJAPASKSE**, VP Health and Safety, Environment, Security, and Sustainable Development, ArcelorMittal

Ms Elodie GRANT GOODEY, Head of Societal Issues and Relationships, BP

Mr David DIAMOND, Director Global Co-Head of ESG, Allianz Global Investors
Alt: **Mr Manuel ADAMINI**, Head of ESG-research, SNS Asset Management

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observers

Ms Zainab AHMED, EITI Nigeria (NEITI) National Coordinator, Nigeria

Ms Kelly Suzanne ALDERSON, Communications Officer, World Bank

Mr Tommaso ANDRIA, Deputy Head of Mission, Embassy of Italy, Norway

Ms Gro ANUNDSKAAS, Assistant Director General, Ministry of Petroleum and Energy, Norway

Ms Victoria AYER, Senior Anti-corruption and Good Governance Advisor, USAID

Mr Jon ATKINSON, Extractives adviser, Growth and Resilience Department, Policy Division, Department for International Development (DFID), UK

Ms Christina BERGER, Consultant

Mr Edward BICKHAM, Advisor, International Council on Mining and Metals (ICMM)

Mr Matthew BLISS, Director Extractives Unit, Cordaid

Mr Calle BETHELSEN, Adviser, Political Section and Defence Section, Embassy of Japan in Norway

Ms Rebecca BRYANT, Assistant Secretary, Economic Engagement Branch, Australian Department of Foreign Affairs and Trade

Ms Dorte CHORTSEN, Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Mr David COHEN, Managing Counsel, Compliance, Policy, and Investigations, Chevron Corporation

Mr Jeff COLLINS, Senior Counsel for International Policy, Chevron Corporation

Ms Diana CORBIN, Operations Officer, Donor Relations EITI, World Bank

Mr José CORREIA NUNES, Head of Unit - Budget Support and Public Finance Management, European Commission (EC), Belgium

Mr Hervé CRONEL, Conseiller spécial, Chargé de l'Economie et du Développement durable, International Organisation of the Francophonie

Mr Paulo De SA, Manager, Oil, Gas and Mining Policy Division, World Bank

Mr Dominic EAGLETON, Senior Campaigner, Global Witness

Mr Saw Thu Ka EE, Karen Environmental and Social Movement Network, Myanmar

Mr Andrew ENEVER, UK Country Tax Lead, Shell

Ms Marta Eulalia ESTRADA, Ambassador, Embassy of Guatemala, Norway

Ms Amelia EVANS, Executive Director, Institute for Multi-Stakeholder Initiative Integrity, US

Ms Siri FARSTAD, Manager corporate Sustainability, Statoil

Mr Farid FARZALIYEV, State Oil Fund, Azerbaijan

Ms Marti FLACKS, Deputy Director, Bureau of Energy Resources, Office of Energy Programs (ENR/EGA/EP), Department of State, USA

Mr Elnor GASANOV, Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mr Dyland GELARD, Democratic Governance Division, Ministry of Foreign Affairs, France

Ms Alexandra GILLIES, Head of Governance, Revenue Watch Institute (RWI)

Mr Max GEORGE-WAGNER, Governance Program Associate, Natural Resource Charter

Mr Greg GOULD, Natural Resource Revenue, Department of the Interior, US Department of State

Ms Laurel GREEN, Chief Adviser Policy, External Affairs, Rio Tinto

Mr Felix HORNE, Africa Researcher, Human Rights Watch

Mr Jurriaan J. JONGSMA, Legal Counsel, Shell

Mr Bengt JOHANSSON, CSR Ambassador, MFA Sweden

Mr Albert Muyeba KABUYA, Programme Coordinator (CENADEP) & EITI MSG Member - DRC

Mr. Konah D. KARMO, Deputy Head of Secretariat, EITI Liberia

Mr Simon KELLY, Director, Emex – EITI Software, Ireland

Ms Asmara KLEIN, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), UK

Ms Lena LINK, Advisor, Sector Programme "Good Financial Governance", GIZ

Ms Tin Su Su MAR, Pyoe Pin, Myanmar

Ms Taryar MAUNG, Myanmar Coalition for Transparency

Mr Tom MAYNE, Senior Campaigner, Global Witness

Ms Ulviyya MEHRALIYEVA, State Oil Fund, Azerbaijan

Mr U Yee MON, Seinn Young Soe Mandalay, Myanmar

Mr Christian MOUNZEO, Vice President, EITI Executive Committee, Republic of Congo

Mr U Htun Myint AUNG, 88 Generation, Myanmar

Ms Lisa MISOL, Senior Business and Human Rights Researcher, Human Rights Watch

Ms Maria Inmaculada MONTERO LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Ms Clare MURPHY, Transparency and Governance Advisor, US State Department, US

Mr Paul MUSSENDEN, Deputy Assistant Secretary, Natural Resources Revenue Management, U.S. Department of the Interior, US

Mr Kassongo BIN NASSOR, Senior Manager, External Affairs (Tenke Fungurume), Chairman (Commission for Transparency and Good Governance of the Mining Chamber) & EITI MSG Member – DRC

Mr Seraphin NDION, Permanent Secretary EITI-Congo, Republic of Congo

Ms Patricia PÉNA, Director General, Global Sustainable Economic Growth, Department of Foreign Affairs, Trade and Development, CIDA

Mr Michael RÖSCH, Programme Leader, Good Financial Governance, GIZ

Ms Elda Guterres da SILVA, EITI National Coordinator, Timor Leste

Ms Umesh de SILVA, Policy Analyst, Natural Resource Governance, Thematic and Sectoral Policy, International Development, Canada

Ms Margaret SUTHERLAND, Assistant Director, UK EITI Implementation, BIS

Mr Samson TOKPAH, National Coordinator, EITI Liberia

Mr Harald TOLLAN, Senior Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mr Alexander VERBEEK, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Mr Johnny WEST, Open Oil

Ms Erica WESTENBERG, EITI Policy Officer, Revenue Watch Institute (RWI)

Mr Pablo VALVERDE, Senior Advisor, Council on Ethics, Government Pension Fund Global, Norway

Mr Toshio YODOMI, First Secretary, Embassy of Japan, Norway

EITI International Secretariat

Ms Kjerstin ANDREASEN, Administrator, EITI

Mr Bady BALDE, Country Manager

Mr Wouter BIESTERBOS, Strategic Advisor

Ms Souad HARVEY, French Coordinator

Ms Shemshat KASIMOVA, Communications and Country Researcher

Ms Lyydia KILPI, Intern

Ms Leah KROGSUND, Finance & Administrative Manager

Mr Anders KRÅKENES, Communications Manager

Mr Francisco PARIS, Regional Director

Mr Jürgen REITMAIER, Consultant, EITI

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Regional Director

Annexe A

Décision du Conseil d'administration sur l'Albanie

Le Conseil d'administration a convenu que :

L'Albanie peut prétendre à une prorogation et l'échéance pour la publication de son rapport est reportée au 30 juin 2014. Si le rapport en souffrance n'est pas publié d'ici au 30 juin 2014, l'Albanie sera suspendue, et cette suspension ne sera pas levée tant que l'Exigence n°2 (publication d'un rapport ITIE 2012 avant le 31 décembre 2014) ne sera pas satisfaite. Si la suspension est en vigueur pendant plus d'une année, le Conseil d'administration radiera l'Albanie.

Décision du Conseil d'administration sur l'Éthiopie

La décision du Conseil d'administration de l'ITIE est libellée comme suit :

Le Conseil d'administration de l'ITIE reçoit l'Éthiopie comme pays Candidat avec effet au 19 mars 2014. En conformité avec la Norme ITIE et les dispositions de transition y afférentes, l'Éthiopie est tenue de publier son premier rapport ITIE dans les deux ans de son adhésion en tant que pays Candidat (au plus tard le 19 mars 2016). Si le rapport ITIE n'est pas publié à cette échéance, l'Éthiopie sera suspendue. La Validation commencera dans les trois ans suivant l'accession de l'Éthiopie au statut de pays Candidat (d'ici au 19 mars 2017). Conformément à l'Exigence 1.6(c), le Groupe multipartite devra publier un rapport d'activité annuel pour 2014 au plus tard le 1er juillet 2015. Le Conseil d'administration note les préoccupations exprimées par certaines parties prenantes concernant les obstacles possibles à la mise en œuvre, notamment des obstacles juridiques et des contraintes de capacités au sein de la société civile. En conformité avec l'Exigence n°1.4(c)(i) et 1.4(c)(iii), le Conseil d'administration recommande que le Groupe multipartite mette son plan de travail à jour en y insérant une évaluation détaillée des actions à prendre pour résoudre les contraintes de capacité ainsi que des plans visant à surmonter d'éventuelles entraves juridiques, réglementaires ou administratives à la mise en œuvre, telles qu'elles se dégageront de l'actuel passage en revue juridique commandité par le Groupe multipartite.

Décision du Conseil d'administration sur le Guatemala

La décision est la suivante :

Le Conseil d'administration de l'ITIE déclare le Guatemala pays Conforme. En conformité avec la Norme ITIE :

- Le Guatemala devra être revalidé dans un délai de 3 ans, cela signifiant que la Validation commencera le 19 mars 2017, ou plus tôt si le Comité de suivi de l'ITIE le demande. La Validation sera menée conformément à la Norme ITIE.
- Les parties prenantes du processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période s'ils pensent que le processus appelle à un examen. Lorsqu'il y aura valablement lieu de se soucier de ce qu'un pays devenu Conforme à l'ITIE en a laissé la mise en œuvre tomber en dessous du niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réservera le droit d'exiger de ce pays qu'il subisse une nouvelle Validation ou qu'il s'expose à une possible radiation de l'ITIE.
- En conformité avec les dispositions de transition vers la Norme ITIE, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration, le Guatemala devra publier son rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014.

- Conformément à l'Exigence n°7.2, le Guatemala est tenu de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2014 devra être publié avant le 1er juillet 2014.

Dans toutes ses décisions concernant la Validation, le Conseil d'administration accorde la priorité à la nécessité de traiter tous les pays de manière égale et de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Guatemala de son engagement soutenu et du leadership qu'il a assumé au profit de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite également la Commission nationale guatémaltèque de l'ITIE, son secrétariat technique au ministère de l'Énergie et tous les intervenants concernés de leurs efforts et de leur conduite dans la mise en œuvre de l'ITIE.

En prévision de la publication du rapport 2012, le Conseil d'administration recommande que :

- les termes de référence du Groupe multipartite comprennent la responsabilité d'approuver le plan de travail de l'ITIE Guatemala ;
- le Groupe multipartite adopte une définition plus claire de la matérialité des paiements et revenus à divulguer ;
- le Groupe multipartite poursuive ses efforts pour mettre en place un processus de déclaration ITIE et de publication de rapports crédible, afin que les rapports ITIE soient basés sur des comptes audités à des normes internationales.

Le Conseil d'administration charge le Secrétariat international de l'ITIE de suivre le fonctionnement effectif du Groupe multipartite et d'informer régulièrement le Conseil d'administration des progrès réalisés dans l'exécution de ses recommandations.

Décision du Conseil d'administration sur l'Indonésie

Le Conseil d'administration a convenu que :

L'Indonésie pouvait prétendre à une prorogation, et que l'échéance pour la publication de ses rapports est reportée au 30 juin 2014. Si les rapports en souffrance ne sont pas publiés d'ici au 30 juin 2014, l'Indonésie sera suspendue, et cette suspension ne sera pas levée tant que l'Exigence 2 (publication d'un rapport ITIE 2012 avant le 31 décembre 2014) ne sera pas satisfaite. Si la suspension est en vigueur pendant plus d'une année, le Conseil d'administration décidera de radier l'Indonésie.

Décision du Conseil d'administration sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée

La décision du Conseil d'administration de l'ITIE est libellée comme suit :

Le Conseil d'administration de l'ITIE reçoit la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme pays Candidat avec effet au 19 mars 2014. En conformité avec la Norme ITIE et les dispositions de transition y afférentes, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est tenue de publier son premier rapport ITIE dans les deux ans suivant son adhésion en tant que pays Candidat (au plus tard le 19 mars 2016). Si le rapport ITIE n'est pas publié à cette échéance, la Papouasie-Nouvelle-Guinée sera suspendue. La Validation commencera dans les trois ans suivant l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au statut de pays Candidat (d'ici au 19 mars 2017). Conformément à l'Exigence n°1.6(c), le Groupe multipartite est tenu de publier un rapport d'activité annuel pour 2014 au plus tard le 1er juillet 2015.

Décision du Conseil d'administration concernant les États-Unis d'Amérique

La décision du Conseil d'administration de l'ITIE est libellée comme suit :

Le Conseil d'administration de l'ITIE reçoit les États-Unis d'Amérique comme pays Candidat avec effet au 19 mars 2014. En conformité avec le Norme ITIE et les dispositions de transition y afférentes, les États-Unis d'Amérique sont tenus de publier leur premier rapport ITIE dans les deux ans suivant leur adhésion en tant que pays Candidat. La Validation commencera dans les trois ans suivant l'accession des États-Unis d'Amérique au statut de pays Candidat (d'ici au 19 mars 2017). Conformément à l'Exigence n°1.6(c), le Groupe multipartite est tenu de publier un rapport d'activité annuel pour 2014 au plus tard le 1er juillet 2015.

Le Conseil d'administration félicite le Groupe multipartite de l'ITIE USA de l'atteinte de ce jalon, ainsi que de l'ouverture et de la transparence dont il a fait preuve au cours de la préparation de sa demande.

Le Conseil d'administration recommande que le Groupe multipartite de l'ITIE USA actualise son plan de travail, afin de relier les objectifs de mise en œuvre de l'ITIE aux objectifs nationaux concernant les industries extractives (Exigence n°1.4(a)).

Le Conseil d'administration fait droit à la demande du Groupe multipartite de l'ITIE USA à bénéficier d'une mise en œuvre adaptée concernant les paiements infranationaux (Exigence n°4.2(d)) pour les premier et second rapports ITIE, en accord avec l'approche et le calendrier présentés dans le plan de travail de l'ITIE USA. La Norme ITIE prescrit que « Le rapport ITIE doit inclure un rapprochement exhaustif des revenus gouvernementaux et des paiements des entreprises dans le respect du périmètre convenu ». Il s'agit donc d'un rapprochement complet des paiements des entreprises à des administrations infranationales et de la réception de ces paiements lorsque ceux-ci sont significatifs. La Norme ITIE autorise la mise en œuvre adaptée « lorsqu'un pays fait face à des circonstances exceptionnelles obligeant à s'écarter des exigences de la mise en œuvre » (Exigence n°1.5).

Le Conseil d'administration est d'accord sur le fait que la documentation fournie par le Groupe multipartite ITIE USA concernant la complexité des paiements à des entités infranationales démontre suffisamment le caractère exceptionnel de la mise en œuvre de l'ITIE aux États-Unis en ce qui concerne les paiements infranationaux, ainsi que des obstacles pratiques significatifs qui se présentent aux fins de s'assurer la participation des entités administratives infranationales. Le Conseil d'administration convient que l'approche en deux phases décrite dans la demande de candidature offre des bases crédibles pour s'assurer que le processus ITIE sera suffisamment inclusif, que le rapport ITIE sera exhaustif et fiable, et qu'il contribuera à un débat public. Le Conseil d'administration demande au Groupe multipartite de faire le nécessaire pour que les rapports narratifs prévus contiennent une évaluation de l'exhaustivité de l'information, particulièrement en ce qui concerne les paiements aux entités administratives infranationales. Comme le prévoit l'Exigence n°5.3(d), les rapports ITIE doivent identifier « toutes lacunes et faiblesses dans le processus de déclaration et une évaluation de la question de savoir s'il en résultera un impact significatif sur l'exhaustivité du rapport ». Le Conseil d'administration invite le Groupe multipartite de l'ITIE USA à documenter l'efficacité de l'approche qu'il entend adopter pour ses deux premiers rapports ITIE.

Décision du Conseil d'administration sur le Yémen

Le Conseil d'administration a convenu que :

Le Yémen n'est pas admissible pour une prorogation et fait donc l'objet d'une suspension prenant effet au 18 mars. Conformément à la Norme ITIE, cette suspension sera levée si le Conseil d'administration de l'ITIE constate à sa satisfaction que le rapport ITIE en souffrance a été publié dans les six mois à dater de l'échéance (c'est-à-dire, avant le 30 juin 2014). Si le rapport en souffrance n'est pas publié d'ici au 30 juin 2014, la suspension restera en vigueur tant que l'Exigence n°2 (publication d'un rapport ITIE 2012 avant le 31 décembre 2014) ne sera pas satisfaite. Si la suspension est appliquée pendant plus d'une année, le Conseil d'administration radiera le Yémen.